

COMPTE RENDU SOMMAIRE

De Mr SONNETTE Daniel, Conseiller Municipal

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2009:

Aucune modification n'étant demandée, le PV de la réunion du Conseil Municipal du 20/01/2009 est approuvé à l'unanimité.

II. Compte-rendu des Commissions municipales :

1) Commission « Affaires scolaires, jeunesse et sports », 5^{ème} réunion, Lundi 02 février 2009, 14 h 00, salle de réunion à la mairie

Présents : Patrice Crette
Michel Renard
Bruno Sujevic
Didier Voltz

Excusés : Sandrine Bryja
Daniel Sonnette

A. Affaires scolaires :

Les membres de la commission sont informés que :

- ✓ Les enfants de l'école du Dauphin Bleu seront en classe de découverte du 30 mars au 03 avril 2009 à Lessac en Charente. Les deux classes de cycle 3 sont concernées, à savoir 24 élèves de CE2/CM1 et 24 élèves de CM1/CM2.
Les élèves séjourneront pour moitié au centre d'accueil municipal de Lessac et pour l'autre moitié au village de vacances de Brillac. Des visites de monuments illustreront les cinq périodes du programme d'histoire de cycle 3.
L'école du Dauphin Bleu sollicite une subvention qui permettra d'aider au financement de ce voyage éducatif pour les élèves concernés habitant sur la commune d'Angles à savoir 36 élèves. La subvention demandée représente un tiers du coût par élève.
Le budget prévisionnel de cette classe de découverte se monte à 11 860 €. Ce qui représente un coût par élève de 247,08 €.
La subvention demandée représente 2 964,96 € (82,36 € * 36).
- ✓ Une demande d'achat d'un lot de râteliers à vélo est formulée par l'école du Dauphin Bleu. Plusieurs enfants viennent à l'école à vélo et n'ont aucune place pour le garer.
- ✓ Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire dans les écoles publiques de la Vendée, M. L'Inspecteur d'Académie précise qu'au 22 janvier, l'école du Dauphin Bleu ne fait l'objet d'aucune mesure de carte scolaire.
- ✓ La SOCOTEC a vérifié les installations électriques de l'école publique primaire du Dauphin Bleu le 21 janvier. Aucune des dispositions examinées ne se révèle non-conforme.
- ✓ M. Brunet du service des transports du Conseil Général accompagné de M. Bourriaud de la Société Clear Channel seront présents à Angles pour valider les deux implantations d'abribus.

B. Jeunesse :

Les membres de la commission sont informés que :

- ✓ L'abri de jardin du centre de loisirs a été installé le lundi 19 janvier.
- ✓ Club préados 10 – 14 ans :
 1. Compte rendu de la réunion du 10 janvier – Club pré ados 10 – 14 ans :
Les familles des parents concernés ont reçu un courrier les informant d'un projet de création d'un club « pré ados » pour les 10 – 14 ans.
Suite à ce courrier, 15 jeunes intéressés ont été identifiés.

13 jeunes (4 filles et 9 garçons) ont répondu à l'invitation de Manuela et ont participé à la « Crêpe Partie ». 13 jeunes qui représentent 13 familles, domiciliés à Angles et St Benoist sur mer. 8 étaient au centre de loisirs auparavant.

Présentation des jeunes par tranche d'âge : 5 de 10 ans, 1 de 11 ans, 3 de 12 ans, 3 de 13 ans et 1 de 14 ans.

Au cours de cette réunion, les formalités (dossier d'inscription, droit d'inscription de 10€, périodes de fonctionnement) ont été expliquées

Les souhaits de chacun ont été exprimés. Tous les jours (du lundi au vendredi) ont été demandés. Les tranches horaires souhaitées, en période scolaire, sont de 14h à 18h, éventuellement en soirée de 18h à 22h. Le lieu des diverses activités sera l'espace jeunes sauf pour certaines activités pratiquées à l'extérieur. Volonté de séjours d'été sur 5 jours et 4 nuits.

2. Vacances d'hiver du 9 février au 20 février :

Une information a été faite sur le site internet d'Angles.

Un courrier pour s'inscrire a été envoyé aux familles concernées.

Une permanence d'inscriptions a été assurée par Manuela (fin janvier).

3. Inscriptions pour les vacances d'hiver :

Au samedi 31 janvier, le club préados compte 13 jeunes inscrits.

5 jeunes qui n'ont pas participé à la rencontre du 10 janvier se sont inscrits.

5 jeunes qui ont participé à la rencontre du 10 janvier ne se sont pas inscrits. Un contact a été effectué par Manuela pour relancer leur motivation.

- ✓ Les membres de la commission sont favorables à une rencontre pour échanger avec les jeunes de 15 – 18 ans, non concernés par le club préados. La présence des parents est souhaitée.

C. Restaurant scolaire :

Les membres de la commission sont informés que :

- ✓ Suite à la visite du 15 janvier effectuée par le responsable des services techniques, un compte rendu de l'état général du restaurant scolaire a été établi.

D. Sports :

Les membres de la commission sont informés que :

- ✓ Les dirigeants de l'Entente Sportive Côte de Lumière ont été reçus samedi 31 janvier. L'état des locaux a été évoqué.
- ✓ Suite à cette réunion, M. Crette et M. Sujevic se rendront sur le terrain pour un état des lieux du terrain et des locaux.

2) Commission « Voirie », Réunion avec les habitants de Moricq du samedi 14 février 2009 :

Présentation de cette réunion :

- rappel du contexte
- Monsieur Van Straten présentera cette enquête et les résultats de son exploitation
- Mme le Maire, Monsieur Bray, adjoint à la voirie et à l'assainissement, Messieurs Michel et Sirot, Maitres-d'œuvre, au vu des souhaits exprimés, de la réglementation en vigueur et du consensus, élaboreront le schéma et le coût approximatif de ces aménagements.

Suite à la dernière réunion de quartier et à l'opposition des habitants pour les aménagements de voirie et de sécurité proposés par la municipalité, il avait été proposé aux habitants qu'ils étudient ensemble et dégagent en les hiérarchisant les choix et souhaits des habitants, pour améliorer la sécurité des habitants et des enfants de Moricq, et ceci pour les trois axes de circulation les plus empruntés.

Une enquête dont l'objectif était de diminuer les vitesses excessives tant des passants que des habitants a donc été élaborée, proposée par les habitants et distribuée à raison de 130 questionnaires dans les boîtes à lettres des 3 axes de circulation à étudier.

Madame le Maire remercie vivement Monsieur Van Stratten qui a recueilli et exploité ces feuilles d'enquête : 48 reçues, 37%, de participation, qui au regard des foyers permanents est plus important.

Il en ressort que nous devons examiner :

- la mise en place de ralentisseurs sur toute la largeur pour les rues Clemenceau et Sainte-Anne
- la mise en place de vrais trottoirs pour tous
- la mise en place d'une signalétique générale à 30km /h et « attention enfants » place de la Liberté et interdiction de dépasser ;

Des échanges avec le public précisent les souhaits et complètent les points de vue.

Madame le Maire se prononce :

- sur la mise en place de vrais trottoirs ou du moins sur un cheminement de 1,40 m de large conforme aux règles d'accessibilité. Cet équipement est d'ailleurs mis en place dans tous les nouveaux lotissements avec des sens uniques quand nécessaire.

Elle précise que la largeur variable de ces rues imposerait un sens unique, choix qui a été rejeté ; une demande de dérogation devra donc être déposée dans le cadre de la commission d'accessibilité. **La demande de trottoirs est donc rejetée.**

- sur la mise en place de ralentisseurs et une zone 30 km/h, Monsieur Bray, Mrs Sirot et Michel informent sur la réglementation, sur les solutions possibles afin de ralentir la vitesse. Sont abordées les nuisances sonores créées par ces équipements. Les ralentisseurs en plateau avec toute leur signalétique sur la largeur de la voie sont arrêtés :

2 rue Clemenceau

2 rue Sainte-Anne

1 rue Marcel Lebois

Ces ralentisseurs seront complétés par l'aménagement des 3 entrées de bourg avec des îlots centraux « entrées de village ».

Madame le Maire précise que ces ralentisseurs sur toute la largeur de la voie imposent rue Clemenceau de terminer l'effacement des réseaux électriques.

Elle propose également d'inscrire ces projets dans un contrat d'aménagement rural qui pourra prendre en compte ces projets d'effacement mais également l'aménagement de la place de la Liberté et la réfection du puits de la rue Clemenceau.

Dans un souci de sécurité, il sera apporté des aménagements de sécurité à la place de la Liberté : panneaux « attention enfants ».

Au regard des dispositifs arrêtés, le coût approximatif de ces équipements est de l'ordre de 150 000 €. S'ajouteront bien sûr les coûts de la Maîtrised'œuvre.

Madame le Maire met aux voix ce projet qui ne recueille qu'une voix contre. Il est donc adopté.

Monsieur Albert Pateau repose le problème de la route des Motettes interdite à la circulation. Madame le Maire précise que la sécurité et l'aménagement de la Zone économique de la Dugeonnière imposaient cette mesure. Elle lui conseille en cas de désaccord persistant de recourir au tribunal administratif. Monsieur Voltz 1^{er} adjoint insiste sur la sécurité, le bien fondé de cette mesure et sur la démarche à adopter indiquée par Madame le Maire.

3) Commission « Environnement » :

La commission se réunit tous les lundis matin afin de définir la Charte environnementale sur la Commune d'Angles. Dans ce cadre, le stockage des tontes des terrains communaux à la station d'épuration va faire l'objet d'une étude de faisabilité par la commission.

4) Commission « Action sociale » :

Une réunion portant réflexion sur le projet de passage en liaison froide pour le portage repas est planifiée le 07/03/2009 à 10h.

III. DGE 2009 opération restaurant scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise en sécurité de nos structures communales, la rénovation du restaurant scolaire et de sa cuisine, en particulier des travaux de sécurité, d'hygiène, d'économies des fluides et d'énergie, est indispensable.

La vétusté actuelle des fenêtres, des portes ainsi que de la faïence présente un risque important au niveau des conditions d'hygiène alimentaire et ne répond pas à la politique d'économies des fluides et d'énergie. Il est nécessaire de réaliser des travaux de revêtements muraux et d'agencer les ouvertures actuellement boisées en PVC.

Par ailleurs, la mise en place d'une hotte d'extraction pour le lave vaisselle est nécessaire pour atténuer la dégradation par l'humidité des différents revêtements et ouvertures et la prolifération microbienne.

Cet état de dégradation important en ERP définit ces travaux comme opération à caractère prioritaire et urgent.

L'objectif poursuivi est la rénovation du restaurant scolaire afin de sécuriser au mieux la structure recevant du public, optimiser les conditions d'hygiène et maîtriser les coûts énergétiques.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 42 270 € HT.

Le plan de financement est proposé comme suit :

- Subvention de l'Etat sollicitée (DGE 2009) : 16 908.00 € (40%)
- Autofinancement : 25 362.00 € (60%)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** l'opération d'un montant de 42 270 € HT, consistant en la rénovation et travaux de sécurité, d'hygiène, d'économies des fluides et d'énergie du restaurant scolaire d'Angles.
- **ARRETE** le plan de financement proposé.
- **DEMANDE** à l'Etat une Dotation Globale d'Equipement 2009, à hauteur de 40% du coût Hors Taxe des travaux soit 16 908 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre, à Mme le Sous-Préfet des Sables d'Olonne, un dossier de demande de subvention en double exemplaire.

Mr MONVOISIN Joël regrette qu'aucune commission bâtiment n'ait été réunie afin de travailler sur ce dossier.

IV. Cession immobilière communale parcelle B n°640 et 1710

Madame le Maire informe qu'un compromis de vente a été signé et que les diagnostics obligatoires préalables à toute vente sont dans leurs phases de réalisation.

V. Eclairage public Allée des Mimosas

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'opérer des travaux d'éclairage Allée des Mimosas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, pour un montant de 438 €, la proposition du SyDEV portant pose d'une horloge astronomique et d'un commutateur dans l'armoire de commande de l'éclairage public Allée des Mimosas.

VI. Création de poste d'adjoint administratif 2nd classe :

Suite au rattachement de la gestion du CCAS sur la commune d'Angles, les réformes notamment sur les autorisations des droits du sol et l'essor démographique qui génèrent un accroissement des tâches administratives, Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un adjoint au service administratif et propose par conséquent la création d'un poste polyvalent ayant pour missions l'urbanisme, la comptabilité, l'état civil et l'accueil du public.

Mme LEMOIGNIER Marie-Louise et Mr MONVOISIN Joël s'interrogent sur la nécessité de créer ce poste, le renforcement des services administratifs n'avait pour but que de faire face à une surcharge temporaire de travail, celle-ci devrait diminuer dans l'avenir.

Mr MONVOISIN Joël s'interroge également sur l'augmentation des charges de personnel suite à la création de ce poste.

Mr VANTHUYNE Guy indique que le poste défini répond aux besoins de polyvalence nécessaires pour assurer la continuité des tâches essentielles effectuées par le service urbanisme (déclarations, suivis des dossiers, contentieux, infractions) et le service comptabilité (saisie et mise en paiement dans des délais impartis pour éviter les intérêts moratoires).

Madame le Maire souligne que le ratio des frais liés au personnel demeure important mais qu'il est indispensable pour une collectivité en pleine expansion démographique de se donner les moyens de travailler. Elle appuie son argumentation par la centaine de permis de construire reçu chaque année, la Réforme ADS et l'obligation de contrôle des autorisations d'urbanisme distribuées, la diminution du délai de règlement des factures. Consciente des répercussions financières, la qualité du service public a un coût.

Mr VOLTZ Didier, 1^{er} Adjoint au Maire, ajoute que le désengagement de l'Etat, notamment au niveau des Subdivisions d'Equiperment, ne facilite pas la santé budgétaire des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix favorables, 5 abstentions, 2 contre :

- **CREE** un emploi à temps complet d'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} mars 2009.
- **ACCEPTE** l'échelonnement indiciaire prévu pour cet emploi de catégorie C par les décrets 2006-1687 et 2006-1688 du 22/12/2006 portant respectivement modification des décrets n°87-1107 et n°87-1108 du 30/12/1987.
- **DONNE** pouvoir au Maire à signer tous documents et actes administratifs s'y référant.

VII. Participation aux dépenses de l'école publique Gaston Ramon pour l'année 2008 :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Commune de Moutiers-les-Mauxfaits relative à une participation aux dépenses de l'Ecole Publique « Gaston Ramon » pour la somme de 541 € pour l'année 2008 (494 € en 2007) correspondant au prix de revient d'un élève au cours de la même année.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'un des élèves relevant de cette participation est domicilié sur la Commune d'Angles,
Considérant que cet élève est inscrit à l'Ecole Publique « Gaston Ramon » de Moutiers-les-Mauxfaits dans une classe d'intégration scolaire, type de classe n'existant pas sur l'Ecole Publique d'Angles,
Considérant le relevé récapitulatif des dépenses de fonctionnement 2008 de l'Ecole Publique « Gaston Ramon »,
Après en avoir délibéré,

- **VERSE**, à l'unanimité, à la Commune de Moutiers-les-Mauxfaits, 541 € correspondant à la participation aux dépenses de l'Ecole Publique « Gaston Ramon » pour un élève domicilié à Angles et inscrit en classe d'intégration.

VIII. Subvention exceptionnelle portant financement de formation pour un intervenant Musique et Danse.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention d'un salarié communal en CDD portant financement partiel à une formation à la Prévention et Secours Civiques. Ce salarié intervient auprès des écoles publiques et privées d'Angles dans le cadre du programme départemental Musique et Danse.

Le Conseil Municipal,

Considérant que cette formation apporte une réelle valeur ajoutée au personnel intervenant dans le milieu scolaire,

Considérant le coût total de la formation de 90€,

Considérant que ce salarié est employé également par trois autres mairies,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de verser à Mr GATHERON Gilles, résidant Le Girouard (85), 22.50 € correspondant au quart du coût global de la formation à la Prévention et Secours Civiques.

IX. Commission intercommunale d'accessibilité : nomination de délégués communaux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 20/01/2009 portant avis favorable à la mise en place d'une commission intercommunale d'accessibilité, désignant la Communauté de Communes des Pays Moutierrois (CCPM) coordonnatrice.

Chaque commune membre de la CCPM doit nommer deux délégués communaux afin qu'ils représentent leurs communes respectives au sein de ladite commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **NOMME**, à l'unanimité, Mr J.FOUCHARD comme titulaire et Mr P.CRETTE comme suppléant.

X. Communications diverses :

- Travaux électriques école publique « Le Dauphin Bleu » : rapport de vérification technique

La SOCOTEC a vérifié les installations électriques de l'école publique primaire du Dauphin Bleu le 21 janvier. Aucune des dispositions examinées ne se révèle non-conforme.

XI. Questions diverses :

- Ecole publique « Dauphin Bleu » : demande de subvention pour Classe découverte en Charente

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Directrice de l'Ecole Publique « Le Dauphin Bleu » organise une classe découverte à Lessac et Brillac en Charente du 30/03/09 au 03/04/09 ayant pour thème « l'histoire et le patrimoine ». Le coût prévisionnel de ce voyage est de 247.08 € par élève. Pour financer ce voyage, elle sollicite une subvention communale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, d'accorder une subvention fixée au tiers du coût prévisionnel par enfant résidant à Angles (82.36 €). Il précise que cette subvention sera versée postérieurement au voyage et qu'elle est révisable en fonction du coût réel du voyage, sans toutefois pouvoir dépasser la somme fixée ci-dessus, et en fonction du nombre d'enfants effectif ayant participé.

Mr VOLTZ Didier, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle aux élus la règle des trois tiers définissant un triple financement des classes découverte (Ecole publique, Amicale Laïque et Communes)

Par ailleurs, Mr VANTHUYNE Guy, 4^{ème} Adjoint au Maire, indique que la subvention accordée en 2007 était de 41.51€ par enfant résidant à Angles (augmentation de 98.41%) et demande à ce que soit fixé pour les prochaines demandes un montant plafond des dépenses liées aux classes découvertes sur lequel le Conseil Municipal devra s'exprimer.

- Syndicat Mixte des Marais Poitevins :

Monsieur BOILEAU Jean-Claude, conseiller municipal, informe des orientations budgétaires du Syndicat et de l'augmentation de la cotisation communale 2009 d'environ 2000 €.

De plus, il souligne qu'un projet d'intégration dans le Syndicat de la Communauté de Communes du pays né de la Mer et de la commune de la Tranche sur Mer est en réflexion.

- Vie associative :

Mr VOLTZ.D, 1^{er} Adjoint au Maire, informe qu'une association de jeunes est en cours de création sur la Commune. Les statuts seront rédigés lors de l'Assemblée Générale Constitutive le 28/02/2009.

Par ailleurs, une réunion avec les associations Angloises est programmée pour le 20/02/2009 afin de définir les modalités pratiques de mise en œuvre du calendrier des fêtes et manifestations telles

qu'arrêtées avec les mêmes associations le 21/11/2008, avec la création d'un groupe coordinateur composé d'élus et de bénévoles.

➤ Réunions du Conseil Municipal :

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont planifiées au 24/03/09 et au 31/03/09.
Une réunion de travail portant sur les budgets communaux est fixée au 26/03/09 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 40.
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.